

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« *Institution spécialisée de la CEEAC* »

QUATORZIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE

Libreville (République Gabonaise), du 09 au 11 mai 2017

RAPPORT

Commission Régionale des
Pêches du Golfe de Guinée.



Regional Fisheries
Commission of Gulf of Guinea.

COREP

Organisation Intergouvernementale
(Institution Spécialisée de la CEEAC)

14^{ème} RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE

HÔTEL HIBISCUS

Comisión Regional de
Pesca del Golfo de Guinea.



Comissão Regional
das Pescas do Golfo da Guine.

Libreville (Gabon), du 09 au 11 Mai 2017



1. La Quatorzième Réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) s'est tenue, du 09 au 11 mai 2017, à l'hôtel HIBISCUS de Louis à Libreville en République Gabonaise.
2. Y ont pris part, les Représentants des Etats Membres de la **COREP** ci-après :
 - La République d'**Angola** ;
 - La République du **Cameroun** ;
 - La République du **Congo** ;
 - La République Démocratique du **Congo** ;
 - La République **Gabonaise** ;
 - La République Démocratique de **Sao Tomé e Príncipe**.
3. Ont participé en qualité d'observateurs, les Représentants de la République de Guinée Equatoriale.
4. Y ont également pris part en qualité d'invités, les Représentants du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique Centrale, de la Banque Mondiale, de l'Agence Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture de la République Gabonaise et le Contrôleur Financier auprès de la COREP.
5. La liste des participants est annexée au présent rapport.
6. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur **Serges Alain ELIWANTCHONY**, Secrétaire Général Adjoint 1, Représentant Madame **Estelle ONDO**, Ministre de l'Economie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, Chargé de la Protection et de la Gestion des Ecosystèmes de la République Gabonaise.
7. Le Secrétaire Exécutif a présenté à l'assistance le nouveau Président du Comité Technique de la COREP, Dr. BELAL Emma, Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques de la République du Cameroun. Celui-ci a été solennellement installé par Monsieur **Serges Alain ELIWANTCHONY**, Secrétaire Général Adjoint 1, Représentant de Madame le Ministre.
8. Prenant la parole en premier, le Président du Comité Technique, **Dr BELAL Emma**, Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques de la République du Cameroun, a d'abord transmis les félicitations et les remerciements de **Son Excellence Dr TAÏGA**, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun, Président en exercice de la COREP, au Gouvernement de la République d'Angola pour avoir permis l'adhésion de leur pays à la COREP. Il a également transmis la gratitude du Président en exercice au Gouvernement de la République Gabonaise pour avoir bien voulu accepter d'abriter la Quatorzième Réunion du Comité Technique.
9. Dr. BELAL Emma a exhorté les Membres du Comité Technique à contribuer activement aux travaux afin d'examiner sans complaisance les documents soumis par le Secrétariat Exécutif et permettre à la COREP de disposer d'un programme de travail et d'un budget réalistes et réalisables. Il a clôturé son propos en souhaitant plein succès aux travaux de la réunion.
10. Dans son discours d'ouverture, Monsieur **Serges Alain ELIWANTCHONY** a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants ainsi qu'aux Experts invités à la réunion.

11. Il a réaffirmé la disponibilité du Gabon, pays de Siège à accueillir les différentes réunions statutaires de la COREP et de continuer à soutenir la bonne marche de ses activités en y apportant les appuis multiformes, en temps que de besoin.
12. Il a rappelé la nécessité d'assurer une gestion durable des stocks halieutiques des pays membres de la COREP par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de pêche et des plans d'aménagement concertés des stocks partagés et par la mutualisation des ressources des Etats Membres fortement impactés par la crise économique mondiale.
13. Il a enfin déclaré ouverte la 14^{ème} Réunion du Comité Technique de la COREP.
14. Les travaux proprement dits ont débuté par la présentation des participants et l'élection du Bureau, composé comme suit :
 - Président : **Dr BELAL Emma** (République du Cameroun) ;
 - Vice-président : Madame **Micheline SCHUMMER GNANDJI** (République Gabonaise);
 - Rapporteurs : Madame **Maria de Lourdes GASPAS BENTO SARDINHA** (République d'Angola) et Monsieur **François GAYO LEMBA** (République Démocratique du Congo) ;
 - Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COREP.
15. Après présentation et examen, les projets d'ordre du jour et du programme de la réunion ont été adoptés et sont annexés au présent rapport.
16. Comme événement spécial, le Secrétariat Exécutif a annoncé l'adhésion de la République d'Angola à la COREP depuis le 02 mars 2017 et, à titre symbolique, un présent destiné à Madame **Victoria DE BARROS NETO**, Ministre des Pêches de l'Angola a été remis à la délégation angolaise.
17. Le Compte Administratif 2016 a été présenté par Madame **Flore WORA**, Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la Logistique à la COREP.
18. Il ressort de cette présentation que les recettes de l'année 2016 ont été de 313 471 004 F CFA pour des prévisions de 624 386 048 F CFA, soit un taux de réalisation des recettes de 50,20%, alors que les dépenses ont été réalisées à hauteur de 262.690.708 FCFA, pour une prévision de 624.386.048 FCFA, soit un taux de réalisation de 42,07 %.
19. Ayant constaté l'irrégularité de paiement des contributions statutaires entraînant des arriérés cumulés qui s'élèvent à 716 700 207 F CFA, les membres du Comité Technique ont tout de même noté avec satisfaction le paiement intégral par le Cameroun de ses contributions et se sont réjouis des efforts en cours dans certains Etats pour la régularisation de leur situation financière. Ils ont demandé au Secrétariat Exécutif de continuer à sensibiliser les Etats Membres sur le paiement régulier de leurs contributions annuelles et l'apurement de leurs arriérés qui constituent la principale source de financement de l'institution.
20. A l'issue des échanges, les Membres du Comité Technique ont adopté le Compte Administratif 2016.
21. Monsieur **Alexis TCHAKONTE**, Contrôleur Financier, a présenté le Rapport Général de Vérification des Comptes de l'exercice 2016 de la COREP.

22. Après avoir présenté les résultats du contrôle des opérations comptables et du contrôle des opérations budgétaires, il a fait quelques observations et formulé des recommandations avant de certifier la régularité des opérations financières exécutées par le Secrétariat Exécutif au cours de l'exercice 2016.
23. Les Membres du Comité Technique ont noté avec satisfaction l'avancée très significative de l'organisation comptable de l'Institution, due à la formation du personnel et à l'application du « *Manuel de Procédure des opérations budgétaires et comptables* ».
24. Pour réduire la charge de travail qui pèse sur le personnel actuellement en poste au Secrétariat Exécutif et compte tenu des ressources financières très limitées mises à sa disposition, ils ont demandé au Secrétariat Exécutif de mener une réflexion pour le renforcement des effectifs par des jeunes cadres pouvant être affectés par les Etats Membres.
25. Les Membres du Comité Technique ont adopté le rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2016.
26. Monsieur **Emmanuel SABUNI KASEREKA**, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation à la COREP, a présenté le Bilan de l'année 2016. Il ressort de cette présentation un faible taux d'exécution des activités du fait de l'insuffisance des ressources financières.
27. Les Membres du Comité Technique ont noté avec satisfaction les efforts fournis par le Secrétariat Exécutif pour la réalisation de certaines activités, au regard des moyens disponibles très limités. De même, ils ont salué l'initiative prise par l'Autorité Ministérielle de la République Gabonaise pour libérer les locaux du Siège de l'Institution.
28. Quant aux préoccupations soulevées au cours des débats, des éclaircissements ont été fournis aux Membres du Comité Technique, notamment en ce qui concerne la participation de la COREP aux rencontres régionales et internationales, l'adhésion des quatre (4) pays membres de la CEEAC qui ne sont pas encore membres de la COREP (Burundi, République Centrafricaine, Rwanda et Tchad). Ils ont demandé au Secrétariat Exécutif de relancer tous les pays membres pour confirmer leurs représentants au Sous-Comité Scientifique. Enfin, ils ont pris acte du Bilan de l'année 2016.
29. Monsieur **Emmanuel SABUNI KASEREKA** a également présenté le projet du programme de travail pour l'année 2017. Les Membres du Comité Technique l'ont adopté avec quelques amendements, notamment l'actualisation du plan d'aménagement des stocks partagés des sardinelles, la prise en compte de l'aménagement des autres stocks partagés (chinchards, crevettes, etc.) et la consolidation des acquis des activités antérieures.
30. Le projet de budget de l'exercice 2017 du Secrétariat Exécutif de la COREP a été présenté par Madame **Flore WORA**. Il est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 609 477 111 F CFA contre 624 386 048 Francs CFA en 2016, soit une diminution de 2,39%.
31. Il se caractérise par une hausse des contributions attendues des Etats Membres grâce à l'adhésion de la République d'Angola à la COREP et privilégie la mise en œuvre des activités du Plan d'Action Stratégique 2016-2020 (ou PAS II).

32. Au terme des échanges, les Membres du Comité Technique ont adopté le projet du budget de l'exercice 2017.
33. Monsieur **Emile ESSEMA**, Secrétaire Exécutif de la COREP a présenté la Convention de financement entre la COREP et la Commission Ministérielle pour la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) pour l'élaboration des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche industrielle, instruments indispensables à la mise en œuvre des systèmes de SCS et de lutte contre la pêche Illicite, Non Déclarée et Non Réglementée (INDNR) efficaces et efficients dans la zone COREP. Compte tenu du délai imparti pour la réalisation de cette activité, il a exhorté les pays membres à désigner dans les meilleurs délais leurs experts nationaux.
34. Monsieur **Lionel KINADJIAN**, chargé des pêches et de l'aquaculture au Bureau Sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale, a fait une communication sur le rapport de clôture du projet FAO-COREP (TCP/SFC/3501) « *Renforcement de la collecte de données des pêches en Afrique Centrale* » ainsi que sur la situation de l'adhésion et de la mise en œuvre de l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port (MREP-PSMA) pour lutter contre la pêche INDNR ou l'Accord FAO 2009.
35. En ce qui concerne le rapport du projet, il a insisté sur les éléments clés à prendre en compte pour assurer la durabilité institutionnelle, technique et économique. En indiquant certaines mesures d'accompagnement à court terme prévues par la FAO pour valoriser et capitaliser les acquis et résultats du Projet, il a rappelé la nécessité pour les Etats d'allouer des ressources financières au fonctionnement des services nationaux des statistiques.
36. S'agissant de la situation de l'adhésion et de la mise en œuvre de l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port (PSMA) pour lutter contre la pêche INDNR, il a relevé que seules la République Gabonaise et la République Démocratique de Sao Tomé e Principe sont parties à l'Accord.
37. Il a présenté les diverses possibilités d'appui en cours ou à venir à travers l'accès aux fonds de renforcement des capacités ainsi que les conditions d'accès à ces financements, au titre de l'Article 21 de l'Accord.
38. Il a informé les Membres du Comité Technique de l'organisation de la première réunion des parties à Oslo (Norvège), du 29 au 31 mai 2017, ainsi que de la mise en place du Groupe de travail ad hoc visé à l'Article 21 pour prendre en compte les besoins des pays en développement. Ce Groupe de travail tiendra sa première réunion les 1er et 2 juin 2017.
39. Enfin, il a indiqué que l'adhésion effective des deux Etats Membres de la COREP à l'Accord, l'adoption des instruments clefs de Gouvernance par le dernier Conseil des Ministres, l'incidence de la pêche INDNR et de l'insécurité dans le Golfe de Guinée représentent autant de forces/avantages et opportunités pour la COREP et ses Etats Membres de bénéficier des appuis à la mise en œuvre de l'Accord de 2009.
40. Les Membres du Comité Technique ont apprécié les résultats du projet FAO/COREP qui démontrent de la capacité institutionnelle de la COREP et l'engagement des Etats à améliorer la situation de la collecte et du traitement des données et informations statistiques de pêche. Ils ont recommandé aux Etats de pérenniser les acquis en dotant les services de statistiques de ressources appropriées.

41. Ils ont par ailleurs demandé au Secrétariat Exécutif de la COREP d'encourager les autres Etats Membres à engager / accélérer le processus d'adhésion à l'Accord FAO 2009, au regard des avantages sur les plans social, économique et environnemental pour la sous région.
42. Monsieur **Xavier VINCENT**, spécialiste des pêches de la Banque Mondiale, a présenté l'approche programmatique des projets régionaux de la Banque Mondiale dans le domaine des pêches en Afrique.
43. Cette présentation a permis aux Membres du Comité Technique d'avoir une meilleure compréhension des programmes régionaux initiés par la Banque Mondiale et qui sont basés sur une intégration régionale cohérente et une articulation nationale. Les programmes régionaux comportent trois volets, à savoir : le renforcement de la coopération régionale, l'amélioration de la gouvernance des pêches et des retombées économiques.
44. Pour mieux illustrer l'intérêt des programmes régionaux, il s'est référé aux deux programmes en cours d'exécution en Afrique : le Programme Pêche Régional Afrique de l'Ouest (PRAO) et le Programme de gouvernance des pêches et de croissance partagée du sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish) dont les activités régionales sont mises en œuvre respectivement par la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRП) et par la Commission de l'Océan Indien (COI), en collaboration avec la Commission des Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien (CPSOИ).
45. Enfin, il a présenté une idée de programme régional à élaborer pour la zone COREP, ainsi que les différentes phases du processus d'élaboration en indiquant les acteurs clés et leurs responsabilités respectives.
46. Les membres du Comité Technique se sont réjouis de l'intérêt de la Banque Mondiale pour la zone COREP et relevé les nombreuses problématiques de gestion et de développement du secteur. Ils ont souhaité que les différentes parties prenantes à l'élaboration d'un programme régional fassent le plus rapidement possible toutes les diligences en vue du démarrage du processus.
47. Monsieur **Mesmin Boris NGABIKOU MOU WADA**, consultant, a présenté les termes de référence (TDRs) pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une cellule de coordination du Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) dans la zone COREP. Ce projet des TDRs a été adopté avec amendements et sera transmis au Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA).
48. Monsieur **Austen MOUITY**, Agent chargé de la communication et de l'information au Secrétariat Exécutif de la COREP, a présenté le site web de la COREP. Les Membres du Comité Technique ont apprécié l'évolution de cet outil de communication devant assurer la visibilité de l'Institution. Néanmoins, ils ont demandé au Secrétariat Exécutif de poursuivre l'amélioration de ce site, tout en exhortant les pays membres à apporter leur contribution pour son enrichissement à travers les points focaux COREP. A cet effet, le Secrétariat Exécutif a été invité à saisir les Etats membres en vue de la désignation de leurs points focaux.
49. Ils ont souhaité que des dispositions soient prises pour garantir la confidentialité des informations et données sensibles qui ne peuvent être accessibles que pour une catégorie d'utilisateurs.

50. Au titre des divers, les Membres du Comité Technique ont échangé sur les questions ci-après :
- la désignation des Membres du Sous-Comité Scientifique par les Etats Membres ;
 - les volets nationaux du Projet de renforcement des capacités des acteurs de la pêche ;
 - la désignation des experts nationaux SCS pour l'élaboration des projets des registres des navires de pêche ;
 - les actions prioritaires post-projet FAO-COREP envisagées par les Etats Membres ;
 - les besoins exprimés par la République d'Angola d'acquérir auprès des autres Etats Membres de la COREP des géniteurs de poisson chat africain (*Clarias spp*) pour le développement de l'aquaculture ;
 - l'urgence de sensibiliser les Etats Membres de la COREP sur le Syndrome Ulcératif Epizootique (SUE), ses impacts négatifs sur le développement de la pêche et de l'aquaculture ainsi que les bonnes pratiques à adopter en cas d'apparition de cette maladie.
51. La date et le lieu de la 15ème Réunion du Comité Technique seront fixés par le Président en exercice de la COREP, sur proposition du Secrétaire Exécutif, après consultation des pays membres par voie diplomatique.
52. Une Motion de Remerciements a été adressée au Gouvernement de la République Gabonaise et au Peuple Gabonais pour l'accueil chaleureux et les facilités offertes pour le bon déroulement des travaux.
53. Enfin, les Membres du Comité Technique ont adopté le rapport de la 14ème Réunion du Comité Technique de la COREP.
54. La cérémonie de clôture a été présidée par Madame **Micheline SCHUMMER GNANDJI**, Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture de la République Gabonaise, au nom de Madame **Estelle ONDO**, Ministre de l'Economie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, Chargé de la Protection et de la Gestion des Ecosystèmes de la République Gabonaise.

Fait à Libreville, le 11 mai 2017.

Les Rapporteurs

Le Président

Monsieur François GAYO LEMBA

Dr BELAL Emma

Madame Maria de Lourdes GASPAS BENTO SARDINHA

MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la Quatorzième Réunion tenue à Libreville en République Gabonaise du 09 au 11 mai 2017 à l'hôtel HIBISCUS de Louis, exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit de Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, du Gouvernement ainsi que du Peuple Gabonais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Libreville, ainsi que pour les conditions de travail mises à notre disposition qui ont permis le bon déroulement de nos travaux.

Fait à Libreville, le 11 mai 2017.

LES PARTICIPANTS

ANNEXES

1. Ordre du jour et Programme de la réunion
2. Projets d'actes :
 - DECISION N° 001/DEC/COM/16 portant validation des comptes Exercice 2015 ;
 - DECISION N° 002 /DEC/COM/16 portant adoption du rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2015 ;
 - DECISION N° 003 /DEC/COM/16 portant adoption du programme de travail du Secrétariat Exécutif de la COREP - exercice 2016 ;
 - DECISION N° 004/DEC/COM/16 portant adoption du Budget du Secrétariat Exécutif – exercice 2016.
3. Allocutions
 - Discours d'ouverture du Représentant du Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun ;
 - Allocution du Représentant de la CEEAC ;
 - Allocution du Président du Comité technique.
4. Motion de remerciements
5. Liste des participants

1. ORDRE DU JOUR et Programme de la réunion

1.1. Ordre du jour

- **Cérémonie d'ouverture de la réunion**
- **Présentation des participants**
- **Election du Bureau**
- **Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion**
- **Présentation et examen du Compte Administratif 2015**
- **Présentation et examen du rapport du Contrôleur Financier**
- **Présentation et examen du Bilan de l'année 2015**
- **Présentation et examen du projet du Programme de travail de l'année 2016**
- **Présentation et examen du projet du Budget de l'exercice 2016**
- **Adhésion aux instruments internationaux**
- **Revue du projet de l'ordre du jour et du programme de la IXème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.**
- **Divers**
- **Conclusions de la réunion**
- **Cérémonie de clôture de la réunion.**

1.2. Programme de la réunion

Accueil

1^{ÈRE} JOURNÉE (JEUDI, 14 AVRIL 2016)

Enregistrement des participants (8h00-9h00)

Cérémonie d'ouverture (9 h00-10h00)

- Mot introductif du Secrétariat Exécutif
- Allocution du Président du Comité Technique
- Allocution du Représentant de la CEEAC
- Discours d'ouverture du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun ou de son Représentant.
- Cocktail

Début des travaux (10h00-13 h00)

- Présentation des participants
- Election du Bureau
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion
- **Présentation des termes de référence de la réunion**
(par le Secrétariat Exécutif)
- **Examen et adoption du Compte Administratif de l'exercice 2015**
(par le Secrétariat Exécutif)
Débats
- **Présentation et adoption du rapport du Contrôleur Financier**
(par le Contrôleur Financier)
Débats

Pause Déjeuner (13 h00-14h30)

Reprise des travaux (14 h30-15h30)

- **Examen et adoption du Bilan de l'année 2015**
(par le Secrétariat Exécutif)
Débats
- **Examen et adoption du projet du Programme de travail de l'année 2016**
(par le Secrétariat Exécutif)

Débats

Pause café (15h30-16h00)

Reprise des travaux (16 h00-17h30)

- **Examen et adoption du projet du Programme de travail de l'année 2016 (suite et fin)**
(par le Secrétariat Exécutif)
Débats
- Annonces du Secrétariat

Suspension des travaux (17 h30)

2ÈME JOURNÉE (VENDREDI, 15 AVRIL 2016)

Reprise des travaux (9 h00-11h00)

- **Examen et adoption du projet du Budget de l'exercice 2016**
(par le Secrétariat Exécutif)
Débats

Pause café (11 h00-11h15)

Reprise des travaux (11 h15-12h45)

- **Adhésion aux instruments internationaux**
(par le Représentant de la FAO)

Débats
- **Revue du projet de l'ordre du jour et du programme de la IX^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres.**
(par le Secrétariat Exécutif)
- **Divers**

Pause Déjeuner (12 h45-14h30)

Reprise des travaux (14 h30-16h00)

- **Rédaction du rapport**
(par le Bureau de la Réunion)

Pause café (16 h00-16h30)

Reprise des travaux (16 h30-18h00)

- **Rédaction du rapport (suite)**
(par le Bureau de la Réunion)

Suspension des travaux (18 h00)

3ÈME JOURNÉE (SAMEDI, 16 AVRIL 2016)

Reprise des travaux (10 h00-12h00)

- **Examen et adoption du rapport de la 12^{ème} Réunion du Comité Technique**
- **Clôture de la 12^{ème} Réunion du Comité Technique**

2. PROJETS D'ACTES

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 001/DEC/COM/16

portant validation des comptes

Exercice 2015

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU
GOLFE DE GUINEE (COREP)**

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 6, 7, 9, 12 et 13;

Vu les Règles 4, 9, 12 et 13 de gestion financière fixant les procédures et modalités de gestion des fonds par le Secrétariat Exécutif de la Commission ;

Se référant aux conclusions de la douzième Réunion du Comité Technique de la COREP tenue à Yaoundé en République du Cameroun, les 14, 15 et 16 avril 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif de la COREP ;

DECIDE :

Article premier : Sont adoptés, les comptes de l'exercice 2015 ainsi que leurs états explicatifs ayant été reconnus valides.

Article 2 : Les comptes de l'exercice 2015 sont constitués de la manière suivante :

a) –

- Etat des prévisions budgétaires :	576.936.779 F CFA
-------------------------------------	--------------------------

b) –

- Etat des réalisations budgétaires :	272.539.809 F CFA
---------------------------------------	--------------------------

c) –

- Etat des dépenses effectuées :	242.070.818 F CFA
----------------------------------	--------------------------

d) –

-Situation de trésorerie:	
* Banque:	61.709.093 F CFA
* Caisse	2.642.911 F CFA
	64.352.003 F CFA

Article 3 : Le Secrétaire Exécutif est autorisé de se servir de ces comptes de l'exercice 2015 ci-haut adoptés comme pièces de référence en toutes circonstances.

Fait à Libreville, le 16 avril 2016.

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en exercice ;

Pr Emile Christophe MOTA NDONGO

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 002 /DEC/COM/16

PORTANT ADOPTION

**DU RAPPORT GENERAL DE VERIFICATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE 2015**

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE
DES PECHES DU GOLFE DE GUINEE
(COREP)

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en son article 12;

Vu la Résolution du 29 janvier 2009 sur l'application des règles de gestion financière par le Secrétariat Exécutif de la COREP :

- Donnant mandat à la République du Cameroun de désigner un fonctionnaire qui sera mis à la disposition de la COREP pour assurer la certification des comptes de la COREP ;
- Rappelant au Secrétariat Exécutif le caractère obligatoire de l'application des principes de validation des comptes par le Président en exercice ainsi que de l'exécution annuelle du budget à la date du 30 avril de chaque année ;

Vu la Décision N° 00000090/D/MINF/CAB du 19 mai 2009 portant désignation d'un Contrôleur Financier chargé de la certification des comptes de la COREP ;

Vu les conclusions de la 12^{ème} Réunion du Comité Technique tenue à Yaoundé en République du Cameroun, du 14 au 16 avril 2016 ;

Après examen du rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adopté le rapport général de vérification des comptes de l'exercice 2015, fait par le Contrôleur Financier le 20 février 2016.

Article 2 : La régularité des opérations financières exécutées par le Secrétariat Exécutif au cours de l'exercice 2015 est certifiée par le contrôle des opérations comptables.

Article 3 : Un solde positif de 64 352 003 F CFA est confirmé par les opérations budgétaires de l'exercice 2015.

Fait à Yaoundé, le 16 avril 2016.

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en exercice,

Pr Emile Christophe MOTA NDONGO

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 003 /DEC/COM/16

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP

EXERCICE 2016

LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 9 et 12;

Considérant que la mission de la COREP consiste à assister les Etats Membres en vue de protéger et de mettre en valeur, de façon durable, les ressources halieutiques ainsi qu'à promouvoir le développement de l'aquaculture, en vue de maximiser l'exploitation des potentialités des milieux aquatiques et de garantir le bien être du plus grand nombre des habitants ;

Se référant aux conclusions de la 12^{ème} Réunion du Comité Technique tenue à Yaoundé en République du Cameroun, du 14 au 16 avril 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif ;

DECIDE :

Article premier : Est adopté le Programme de Travail du Secrétariat Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée pour l'année 2016.

Article 2 : Le Programme de Travail, d'un coût de 456 622 416 francs CFA, s'articule autour des cinq (5) axes suivants :

- Réunions statutaires :	<i>157 000 000 F CFA</i>
- Rencontres régionales et internationales :	<i>42 700 000 F CFA</i>
- Suivi des conclusions des sessions du Conseil des Ministres et des réunions du Comité Technique :	<i>11 685 364 F CFA</i>
- Mise en œuvre du PAS :	<i>200 237 052 F CFA</i>
- Autres activités :	<i>45 000 000 F CFA</i>
TOTAL	<u>456 622 416 F CFA</u>

Article 3 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de la notification formelle de la présente décision aux Etats Membres de la Commission ainsi que du suivi de son exécution.

Article 4 : La présente Décision est exécutoire à compter de la date de sa signature.

Fait à Yaoundé, le 16 avril 2016

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en exercice ;

Pr Emile Christophe MOTA NDONGO

**Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.**

**Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.**



**Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.**

**Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

DECISION N° 004 /DEC/COM/16

portant adoption du Budget

du Secrétariat Exécutif

Exercice 2016

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU
GOLFE DE GUINEE (COREP)**

Vu la Convention révisée relative au Développement Régional des Pêches dans le Golfe de Guinée entrée en vigueur le 15 décembre 2010, notamment en ses articles 2, 3, 6, 7, 9, 12 et 16;

Vu les Règles 2, 3, 4, 5 et 6 de gestion financière fixant la période de l'exercice financier à l'année civile ainsi que les modalités d'élaboration du projet de budget par le Secrétariat Exécutif de la Commission ;

Se référant aux conclusions de la douzième Réunion du Comité Technique de la COREP tenue à Yaoundé en République du Cameroun, les 14, 15 et 16 avril 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire Exécutif de la COREP ;

DECIDE :

Article premier : Le Budget de la COREP pour l'exercice 2016 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **624.386.048 F CFA**.

Article 2 : Les recettes sont constituées de la manière suivante :

- Report Exercice 2016	:	64 352 003 F CFA
- Contributions annuelles des Etats Membres	:	200 000 000 F CFA
- Arriérés des contributions des Etats Membres	:	285 034 045 F CFA
- Dotation budgétaire de la CEEAC	:	75 000 000 F CFA
TOTAL GENERAL	:	624 386 048 F CFA

Article 3 : Les dépenses sont arrêtées comme suit :

- Dépenses en capital	:	250 337 052 F CFA
- Dépenses de fonctionnement	:	103 965 000 F CFA
- Dépenses institutionnelles	:	157 000 000 F CFA
- Frais du personnel	:	111 083 996 F CFA
- Charges et pertes diverses	:	2 000 000 F CFA
TOTAL GENERAL	:	624 386 048 F CFA

Article 4 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de l'exécution du présent budget, en tenant compte du rythme des versements des contributions.

Fait à Libreville, le 16 avril 2016

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président en exercice ;

Pr Emile Christophe MOTA NDONGO

3. ALLOCUTIONS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES

ET DES INDUSTRIES ANIMALES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL

INDUSTRIES

.....

**12^{ème} REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COMMISSION
REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE (COREP)**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DU REPRESENTANT DU MINISTRE
DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES**

Monsieur le Représentant de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;

Monsieur le Représentant du Coordonnateur du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique Centrale ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;

Monsieur le Président du Comité Technique ;

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un grand honneur de procéder ce matin, au nom du **Dr TAIGA**, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, à l'ouverture officielle de la 12^{ème} réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée.

Je voudrais, avant toute chose, vous souhaiter la bienvenue au Cameroun et un agréable séjour à Yaoundé.

Permettez-moi ensuite de remercier très sincèrement **S. E. Prof. Emile Christophe MOTA NDONGO**, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage de la République Démocratique du Congo, Président du Conseil des Ministres et **Monsieur Emile ESSEMA**, Secrétaire Exécutif de la COREP pour le choix qu'ils ont bien voulu porter sur la ville de Yaoundé, capitale politique du Cameroun, pour abriter cette importante rencontre.

Qu'il me soit également permis de saluer la présence parmi nous du Représentant de la CEEAC et de saisir cette occasion pour adresser une fois de plus nos remerciements au Secrétaire Général de notre Commission Economique Régionale, pour avoir accepté de signer, le 17 septembre 2015,, avec la COREP l'Accord de liaison, donnant ainsi le bon exemple à suivre par les autres régions de notre Continent.

Je voudrais également saluer la présence dans cette salle de l'expert en pêche et aquaculture du Bureau Sous-régional de la FAO et exprimer notre gratitude à cette organisation pour tous les appuis qu'elle apporte à nos pays respectifs.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique,

Comme vous savez tous, le Comité Technique est l'organe consultatif et d'expertise du Conseil des Ministres. C'est à ce titre, qu'il tient deux sessions ordinaires par an à l'effet d'examiner les documents et les questions qui lui sont soumis par le Secrétariat Exécutif.

La présente session est essentiellement budgétaire. Elle va vous permettre de doter la COREP d'un programme de travail et d'un budget, outils indispensables pour garantir son bon fonctionnement au cours de l'exercice 2016.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique,

Comme il est de coutume, l'examen des projets de programme de travail et de budget pour l'exercice 2016 sera précédé par la présentation du Compte Administratif et du bilan de l'année 2015, ainsi que du rapport du Contrôleur Financier.

En outre, vous êtes appelés à statuer sur les projets d'ordre du jour et de programme de la 9^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres qui se tiendra dans les prochains mois.

Je vous exhorte par conséquent à examiner sans complaisance les documents qui vous ont été soumis par le Secrétariat Exécutif et à tenir compte des taux de réalisation des recettes et des dépenses enregistrés en 2015 pour permettre à l'Institution de disposer d'un programme de travail et d'un budget réalistes et réalisables.

Je voudrais enfin souhaiter plein succès à vos travaux et déclarer ouverte, la 12^{ème} réunion du Comité Technique de la COREP.

Vive la Coopération Sous-régionale, Régionale et Internationale.

Vive le Cameroun et son illustre Chef, Son Excellence Monsieur Paul BIYA.

Je vous remercie pour votre bien aimable attention.

**INTERVENTION A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 12^{ème}
REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COREP**

Monsieur le Représentant du Ministre en charge de la Pêche,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP,

Monsieur le Président du Comité Technique de la COREP,

Monsieur le Représentant du Bureau Régional de la FAO

Distingués représentants des Etats membres,

Mesdames et Messieurs,

- 1- L'honneur m'échoit en ce jour de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour vous exprimer, au nom de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC),
- 2- Les sincères remerciements de Son Excellence l'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, son Secrétaire Général aux instances de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), notamment son Secrétariat Exécutif et son Comité Technique pour l'avoir associé aux assises de la 12^e réunion du Comité Technique COREP et les actions qu'il déploie quotidiennement pour l'amélioration de la coordination de gouvernance du secteur pêche et aquaculture en Afrique Centrale.
- 3- Un peu plus de six mois après la signature de l'Accord de liaison entre la CEEAC et la COREP intervenu le 17 septembre 2015 qui porte sur l'arrimage institutionnel de la COREP à la CEEAC, nous ne pouvons que nous réjouir de la formalisation de nos liens.
- 4- C'est l'occasion pour renouveler notre profonde gratitude à l'UA- BIRA qui a initié ce processus. L'établissement de ces liens doit permettre de renforcer le rôle de la COREP dans le processus de l'intégration régionale tel que voulu par les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres de la CEEAC.
- 5- Notre propos à cette session d'ouverture du 12^e Comité Technique de la COREP portera sur une interpellation aux hauts responsables et experts des administrations en charge de la pêche des pays membres a réfléchir davantage sur le renforcement de la coopération régionales afin de renforcer le rôle de la COREP dans

le dispositif sous régional d'intégration économique et de gestion durables des ressources halieutiques.

- 6- Un autre défi, sur lequel la COREP est attendu, c'est celui de son élargissement à l'ensemble des onze (11) Etats membres de la CEEAC. En effet, bien que ne couvrant pas encore l'ensemble des onze (11) Etats membres de la CEEAC, la COREP a été rattachée à la CEEAC comme institution spécialisée pour la mise en œuvre sectorielle de la politique régionale en matière de pêche et d'aquaculture. C'est un challenge important auquel tient le Secrétaire General de la CEEAC qui a invité la COREP à couvrir l'ensemble des Etats membres lors de la signature de 'Accord de liaison.
- 7- Signalons également que la CEEAC a inscrit le secteur pêche dans les secteurs prioritaires de coopération avec l'Agence du NEPAD. Par ce rattachement institutionnel, la recherche des financements et la mise en œuvre des activités dans le secteur pêche sont le fait d'une collaboration quasi journalière entre la CEEAC et la COREP.
- 8- Le rôle de la CEEAC vis-à-vis de la COREP, s'appréhende ainsi par un contrôle de cohérence, de légalité, de pertinence des actions proposées et un suivi financier des ressources affectées par les bailleurs de fonds au bénéfice de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de l'Afrique Centrale.
- 9- La convergence des objectifs de deux institutions COREP et CEEAC et l'indéniable opportunité de leur arrimage s'accompagneront désormais d'un mécanisme crédible de liaison d'un système efficace de collaboration visant un ciblage et une responsabilisation des organes sur les différents aspects du champ de coopération.
- 10- Je formule ainsi les vœux que l'arrimage de la COREP à la CEEAC rende la coopération régionale dans secteur pêche et aquaculture encore plus dynamique dans notre sous-région.
- 11- C'est sur ces mots d'espoir, que je souhaite plein succès aux travaux de la douzième réunion du Comité Technique de la COREP.

Vive la coopération sous régionale

Je vous remercie.

12^{ème} REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COREP

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU COMITE TECHNIQUE

- Excellence Monsieur le Représentant du Ministre de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun ;
- Monsieur le Représentant de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ;
- Mesdames et Messieurs Membres du Comité Technique de la COREP ;
- Distingués invités, à vos titres et qualités.

L’honneur m’échoit de prendre la parole à l’ouverture de cette 12^{ème} réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée. Une session ordinaire qui se tient conformément aux dispositions statutaires qui régissent la Commission Régionale du Golfe de Guinée, en sigle « COREP ».

Excellence Monsieur le Ministre,

Je voudrais d’abord m’acquitter d’un devoir, celui de transmettre au Gouvernement de la République du Cameroun la gratitude de son Excellence Monsieur le Ministre de l’Agriculture, de la Pêche et de l’Elevage de la République Démocratique du Congo, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres de la Commission Régionale du Golfe de Guinée, d’avoir accepté d’abriter ces assises.

Mesdames et Messieurs Membres du Comité Technique,

A vous aussi, le Président en Exercice du Conseil des Ministres transmet les salutations et vous félicite vivement d’avoir bien voulu répondre à l’invitation de la 12^{ème} réunion ordinaire et de participer personnellement aux travaux en dépit de vos multiples sollicitations.

Mesdames et Messieurs,

Les travaux de la présente session s'inscrivent dans le cadre des prérogatives du Comité Technique de la COREP, qui est l'organe consultatif et d'expertise du Conseil des Ministres.

Notre présence à ces travaux concrétise à suffisance la volonté qui anime nos Gouvernements respectifs pour la mise en œuvre, au bénéfice de la sous-région, d'un cadre de gestion efficace en matière de pêche et d'aquaculture.

La première réunion annuelle est destinée essentiellement à l'examen et à l'adoption du budget ainsi que l'approbation du programme des activités de notre Institution.

Le Secrétariat Exécutif ayant élaboré le travail avec les compétences et de la manière la plus dévouée que nous lui connaissons, il nous revient d'opérer, si nécessité y a, des réajustements et de fournir des enrichissements pertinents de manière à mettre en œuvre un plan d'activités cohérent et optimal.

Pour clore mon propos, qui se veut bref au regard de caractère ordinaire des travaux, je voudrais exprimer à tous les collègues participants le souhait de mener des discussions fructueuses en vue de l'amélioration du cadre institutionnel et de donner à ce dernier les capacités nécessaires à la gestion et au développement durable du secteur des pêches dans la sous-région.

Je vous remercie de votre aimable attention.

4.MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la Douzième Réunion du Comité Technique, tenue du 14 au 16 avril 2016 à TOU'NGOU Hôtel de Yaoundé en République du Cameroun, exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République, du Gouvernement ainsi que du Peuple Camerounais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Yaoundé ainsi que pour les conditions de travail mises à notre disposition et qui ont permis le bon déroulement de notre réunion.

Fait à Yaoundé, le 16 avril 2016

LES PARTICIPANTS

5. Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Pays/ Structure	Contact (Tél, Email)
1	Casimir KOFFI MULUMBA	Chef de Division Contrôle Pêche RD CONGO	Tél : (00243) 815 092 719/ 840 923 430 E-mail : casykoffi@yahoo.fr
2	Émile ESSEMA	Secrétaire Exécutif/ COREP	Tel: 00 241 07 06 23 64 Email: essemile@yahoo.fr
3	Aurélien MOFOUMA	Expert Pêche CEEAC	Tél : (00241) 04 65 01 65 E-mail : mofouma@gmail.com
4	Yvon MBUYI KABIMBA	Conseiller Pêche RD Congo	Tel: (00243) 994 541 568 Email: yvon.mbuyi@gmail.com
5	Micheline SCHUMMER GNANDJI	Directeur General des Pêches et de l'Aquaculture GABON	Tél : (00241) 06 61 00 33 E-mail : schmiche@yahoo.fr
6	Jean Yvon ELANGMANE	Directeur Surveillance GABON	Tél: (00241) 02 92 80 63 / 05 41 55 19 Email : elangmanepaterne@yahoo.fr
7	Andrés NDONG MICHA	Directeur Général de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture/ GUINEE EQUATORIALE	Tél : (00240) 222 27 42 15 E-mail : andresndongmicha@yahoo.es
8	Jesús-Ángel ROPO BOABAILA	Directeur National en Projet Pêche/ GUINEE EQUATORIALE	Tél : (00240) 222 25 21 85 E-mail : angelboabaila@yahoo.com
9	D ^r CARVALHO do RIO Manuel Jorge	Directeur Exécutif de l'OGN MARAPA SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) 990 60 82 E-mail : jorgecarvrio@hotmail.com
10	Graciano do ESPIRITO COSTA	Chef de Département des Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) 990 59 09 E-mail : costaesprito7@yahoo.com.br
11	Flore WORA	Administrateur / COREP	Tel : (00241) 07 91 52 63 Email : wora.flore@yahoo.fr
12	Emmanuel SABUNI KASEREKA	Administrateur / COREP	Tel : (00241) 07 38 34 01/ 05 86 26 12 Email : issaske@yahoo.fr
13	Luyeye NKOSI	Directeur Général Institut des Pêches Artisanales ANGOLA	Tél : (00244) 923 508 201 Email : luyeyenkosi60@hotmail.com
14	Dr. Emma BELAL	Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / CAMEROUN	Tél : (00237) 699 595 689 / 222 310 772 E-mail : belalemma@yahoo.fr
15	Dr. Salvador NGOANDE	Secrétaire Exécutif CDPM/ CAMEROUN	Tel : (00237) 699 990 472 Email : salvadorngoande@yahoo.fr

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Pays/ Structure	Contact (Tél, Email)
16	Jean Pierre YOBARD MPOUSSA	Directeur Général de la Pêche Maritime/ CONGO	Tél : (00242) 06 954 9681 E-mail : yobard.jp@gmail.com
17	Daniel AMBOULOU	Conseiller à l'Aquaculture CONGO	Tél : (00242) 06 676 2359 E-mail : dany_amboulou@yahoo.fr dany.amboulou@gmail.com
18	Alexis TCHAKONTE	Contrôleur Financier	Tel : (00237) 677 362 856 Email : tchakontealexis@yahoo.fr
19	Lionel KINADJIAN	Chargé des Pêches et de l'Aquaculture FAO / SFC	Tél: (00241) 04 38 23 10 Email : lionel.kinadjian@fao.org
20	Solange MOUNGONGA	Secrétaire Comptable/ COREP	Tel : 00 241 07 84 62 41 Email : solangelydiem@yahoo.fr
21	Siomara VIEGAS épse. Le ROUX	Interprète FLATELA	Tél : (00239) 991 3126 Email : siomara.viegas@flatela.com
22	Elie BADAÏ	Agent MINEPIA CAMEROUN	Tél : (00237) 6746 643 553/ 699 088 567 Email : badaifils@yahoo.fr
23	Bernadette AYITO NZE	Assistante d'Administration COREP	Tél : (00241 07 90 28 02/ 06 62 21 58 E-mail : b.ayito@corep-se.org